

Chères familles,

Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire, vous trouverez ci-joint le dossier administratif de votre enfant et à mettre obligatoirement à jour. Celui-ci permettra à votre enfant de bénéficier dès la rentrée prochaine des services : **restauration, accueil périscolaire et ALSH (mercredis et vacances)**. Il est à compléter. Le dossier est à restituer avec les documents demandés si votre enfant fréquente un ou plusieurs des services décrits précédemment. (Vous n'avez pas besoin de fournir la photo de votre enfant dans le dossier).

Afin de compléter le dossier, vous devez impérativement fournir :

- *Le présent dossier dûment complété et la fiche d'inscription (ci-joint)*
- *Une attestation de responsabilité civile*
- *Une attestation de quotient familial délivré par la CAF ou la MSA (le dernier reçu)*
- *Les photocopies des vaccinations à jour de l'enfant (fournir les copies)*
- *Copie du jugement portant sur la garde des enfants, si tel est le cas.*
- *Le PAI de l'enfant, si tel est le cas.*

Attention, sans ces documents votre dossier sera considéré comme incomplet et ne pourra pas être traité.

Si des enfants mineurs (frères et/ou sœurs) sont autorisés à venir chercher votre enfant à l'ALSH, merci de le spécifier dans le dossier.

Compléter entièrement les fiches de renseignement des parents pour que chacun soit autorisé à récupérer l'enfant.

Ce dossier complet peut être déposé au bureau ALSH dans une enveloppe à 8h30, quand vous venez déposer votre enfant à l'école ou le soir à partir de 16h30. Il peut aussi être déposé dans la boîte aux lettres en bois de l'ALSH ou envoyé par mail

avant le 4 juillet prochain.

Concernant l'ACCUEIL PERISCOLAIRE,

il s'effectuera dans la nouvelle structure courant septembre.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la date exacte en temps nécessaire.

Les horaires seront les suivants :

Pour le matin : 7h30 – 8h20, pour une question de sécurité, il n'y aura pas la possibilité de déposer vos enfants après car ce temps sera consacré au transfert vers l'école.

Pour le soir : 17h – 18h30, pour une question de sécurité, il n'y aura pas la possibilité de venir chercher vos enfants avant car ce temps sera consacré au transfert vers l'ALSH.

Calendrier ALSH :

Nous accueillons les enfants de 3 à 11 ans :

| | |
|---|--|
| <p>Mercredis Du 3 septembre 2025 au 1 juillet 2026</p> | <p>De 7h30 à 18h30</p> <p>Un accueil échelonné vous est proposé de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30</p> <p>Pour une demi-journée matin vous pouvez récupérer vos enfants Entre 13h20 et 13h30</p> <p>Pour une demi-journée après-midi vous pouvez déposer vos enfants Entre 11h30 et 11h40</p> <p>Réservations au moins 5 jours avant l'accueil de l'enfant</p> |
| <p>Vacances de Toussaint Du 20 octobre 2025 au 31 octobre 2025</p> <p>Vacances de Noël Du 29 décembre 2025 au 2 janvier 2026 (fermé le 1^{er} janvier)</p> <p>Vacances d'Hiver Du 16 février 2026 au 27 février 2026</p> <p>Vacances de Printemps Du 13 avril 2026 au 24 avril 2026</p> | <p>De 7h30 à 18h30</p> <p>Un accueil échelonné vous est proposé de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30</p> <p>Réservations : A la semaine complète (Possibilité de 4 jours sur les 5, semaine de moins de 4 jours : réservation la semaine complète obligatoire)</p> <p>Formulaire de réservation disponible 4 semaines avant l'accueil. Fin des réservations 2 semaines avant l'accueil</p> |
| <p>Juillet / Aout Du 6 juillet au 26 août 2026 (fermé le 14 juillet et 15 août)</p> | <p>De 7h30 à 18h30</p> <p>Un accueil échelonné vous est proposé de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30</p> <p>Réservations : A la semaine complète (Possibilité de 4 jours sur les 5, semaine de moins de 4 jours : réservation la semaine complète obligatoire)</p> <p>Formulaire de réservation disponible 6 semaines avant l'accueil. Fin des réservations 3 semaines avant l'accueil.</p> |

